

Sujet : RE: AENV - Captages à l'infratoarcien - Demande de contribution
De : UMBRICHT Floriane - Santé/SD/POITOU-CHARENTES/DR86/ARS/DIRECTION SANTE PUBLIQUE (par AdER) <floriane.umbrecht@ars.sante.fr>
Date : 31/01/2023 à 14:51
Pour : "ddt-irrigation@vienne.gouv.fr" <ddt-irrigation@vienne.gouv.fr>
Copie à : ARS-DD86-EAUX <ARS-DD86-EAUX@ars.sante.fr>

Bonjour,

Je me permets de vous contacter concernant votre demande de contribution pour le dossier de demande d'autorisation environnementale des captages à l'Infratoarcien sur la commune de Boivre-la-Vallée. Je vous informe que nous n'avons rien à signaler au titre du Code de l'Environnement.

Cordialement,

Floriane UMBRICHT

Responsable Cellule Environnement Extérieur
Pôle Santé Publique et Environnementale
Délégation Départementale de la Vienne

4 rue Micheline Ostermeyer BP 20570 86021 POITIERS CEDEX
Tel : 05.49.42.31.87
Tel : 06.65.68.78.30
Courriel : floriane.umbrecht@ars.sante.fr
Courriel du service : ars-dd86-sante-environnement@ars.sante.fr
www.ars.nouvelle-aquitaine.sante.fr



De : robot-gunenv.csmdou@developpement-durable.gouv.fr

Envoyé : mardi 31 janvier 2023 11:24:40 (UTC+01:00) Bruxelles, Copenhague, Madrid, Paris

À : ARS-DD86-SANTE-ENVIRONNEMENT

Sujet : AENV - Captages à l'infratoarcien - Demande de contribution

Ceci est une correspondance générée par l'administration en charge du dossier visé en objet, via l'application Guichet Unique Numérique.

Dans le cadre de l'instruction du dossier de demande d'autorisation environnementale dont les données de référence sont précisées en partie 2, vous êtes invités, conformément à l'article D.181-17-1 du code de l'environnement, à déposer une contribution.

Vous devez transmettre la réponse au plus tard à la date d'échéance indiquée en partie 3. Les modalités de dépôt de la réponse y sont également précisées.

Vous serez informés des suspensions et réactivation des délais de la phase d'examen, ainsi que de l'actualisation de l'échéance de réponse.

Partie 1 : administration en charge du dossier

Administration en charge du dossier : DDT 86 - SEB - Unité Eau Quantité

Agent : Aucun agent renseigné

Courriel de contact : ddt-seb@vienne.gouv.fr

Partie 2 : données de référence de l'AIOT et du dossier concerné

GRAND POITIERS COMMUNAUTE URBAINE

84, RUE DES CARMELITES

86000 POITIERS

86000 POITIERS

La date de l'accusé de réception du dossier déposé est : 09/11/2022

Le numéro d'AIOT est : 0100012013

Partie 3 : pour le bon déroulement de la procédure, vous êtes invités à prendre connaissance des informations complémentaires suivantes

Cette correspondance appelle une réponse.

Cette réponse doit impérativement être déposée en cliquant sur ce [lien](#)

(Le document téléversé ne doit pas dépasser 1020 Mo et doit être au format PDF ou ZIP)

Une échéance de réponse est fixée au : 17/03/2023

Partie 4 : documents téléchargeables

Veillez consulter les pièces jointes en cliquant sur ce [lien](#)

Bien cordialement,

Pour tout renseignement relatif à cette correspondance ou à l'instruction de votre dossier, ne répondez pas à ce mail, mais écrivez à : ddt-seb@vienne.gouv.fr

Nos ministères agissent pour un développement durable.

Préserveons l'environnement : n'imprimons que si nécessaire !